



Délibération N° 9/2024
Séance du 15 mai 2024

Délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 50'000, -- au Maire destiné à la remise en état du drain agricole principal se trouvant à la route des Brolliets

Vu les problématiques d'inondation rencontrées en fin d'année 2023 lors de fortes pluies,
Vu les interventions réalisées et le résultat des passages caméras,
Vu l'exposé des motifs du 15 mai 2024,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De financer le débouchage complet et les éventuelles réparations du drainage agricole à la route des Brolliets ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 50'000, -- destiné au financement de cette opération ;
3. De charger le Maire de mettre tout en œuvre pour obtenir les subventions en lien avec cet investissement ;
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 et les éventuelles subventions obtenues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 50'000.- afin de permettre l'exécution de ce financement.

L.-Raquel PRY
Présidente

Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 15.05.2024